

Délibération 2026-010

Election du 2^{ème} Vice-Président

L'an deux mille vingt-six, le neuf Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit, par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de Mme Caroline VILLA, Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 9 Avril 2026.

Participants

Bessières	M. Cédric MAUREL, Mme Alexia SANCHEZ, M. Anthony BLOYET, Mme Françoise OLIVE, M. Julien COLOMBIES, Mme Emilie PEZET
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Gilles JOVIADO, Mme Katia GUERRERO, M. Julien ASSIE, Mme Corinne TOUSSAINT
La Magdelaine-sur-Tarn	Mme Nathalie RAYNAUD, M. Éric DAPOT
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	M. Jean-Luc NEGRO
Mirepoix-sur-Tarn	Mme Sonia BLANCHARD
Villematier	M. Jean-Michel JILIBERT
Villemur-sur-Tarn	M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, M. Quentin DUROS, Mme Sabrina ROMERO, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSE, M. Olivier DE BENEDICTIS

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Pierre CRESUT a donné pouvoir à Mme Jade MALAFOSSE

Conseiller absent excusé

M. Jean-Marc DUMOULIN

Secrétaire de séance

M. Julien ASSIE

Membres en exercice - 27

Membres présents -25

Pouvoirs - 01

Membres absents - 01

Exposé

Présidence de l'Assemblée :

Sous la présidence de Mme Caroline VILLA, le Conseil Communautaire est invité à procéder à l'élection de 8 Vice-Président(e)s.

Elle a rappelé que conformément aux dispositions de l'article L 2122-7 du CGCT, l'élection des Vice-Président(e)s s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue des membres de l'organe délibérant.

Il est proposé d'être un 2^{ème} Vice-Président(e).

M. Cédric MAUREL se porte candidat.

Constitution du Bureau :

Mme Caroline VILLA propose de désigner, pour ce scrutin 2 assesseurs :

- Mme Nathalie RAYNAUD et M. Gilles JOVIADO se proposant pour occuper le poste d'assesseur.

Déroulement du scrutin :

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé son enveloppe dans l'urne qui lui a été présentée.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	26
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art L. 65 du Code Electoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du Code Electoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
M. Cédric MAUREL	26	Vingt-Six

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **De proclamer** M. Cédric MAUREL, 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Val'Aïgo ;
- **De mandater** Mme la Présidente pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

**Le Secrétaire de Séance,
M. Julien ASSIE**



Pour extrait conforme,

**La Présidente,
Mme Caroline VILLA**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le

13 AVR. 2026

31 UOEN
20 40 51
12 13 14